

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE (à fin juin 2021)



EN CENTRE-VAL DE LOIRE,
16 500

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A
PÔLE EMPLOI BÉNÉFICIENT DE
L'OBLIGATION D'EMPLOI
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En Centre-Val de Loire, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés représentent 7,7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

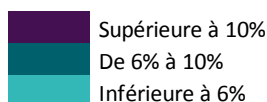
A fin juin 2021, ce sont près de 16 500 bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés qui sont inscrits à Pôle emploi en Centre-Val de Loire.

3 demandeurs d'emploi sur 10 bénéficiant de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés se concentrent dans les bassins d'emploi de Tours et d'Orléans

Où sont-ils localisés ?

Carte 1

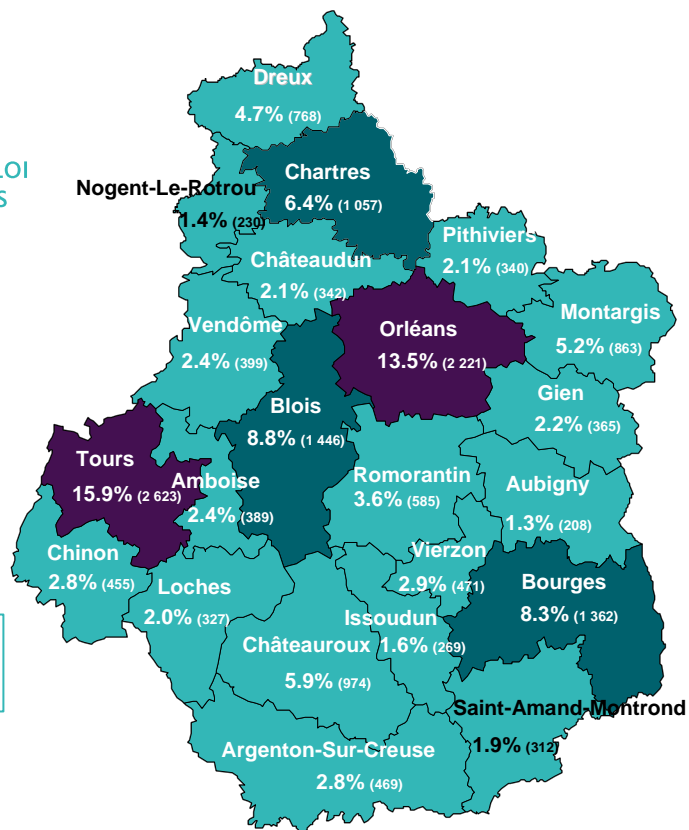
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (PAR BASSIN D'EMPLOI)



(xxx) Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés

Grille de lecture :

15,9% des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la région sont localisés dans le bassin d'emploi de Tours.



Par ailleurs, une proportion de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés qui varie fortement selon les territoires

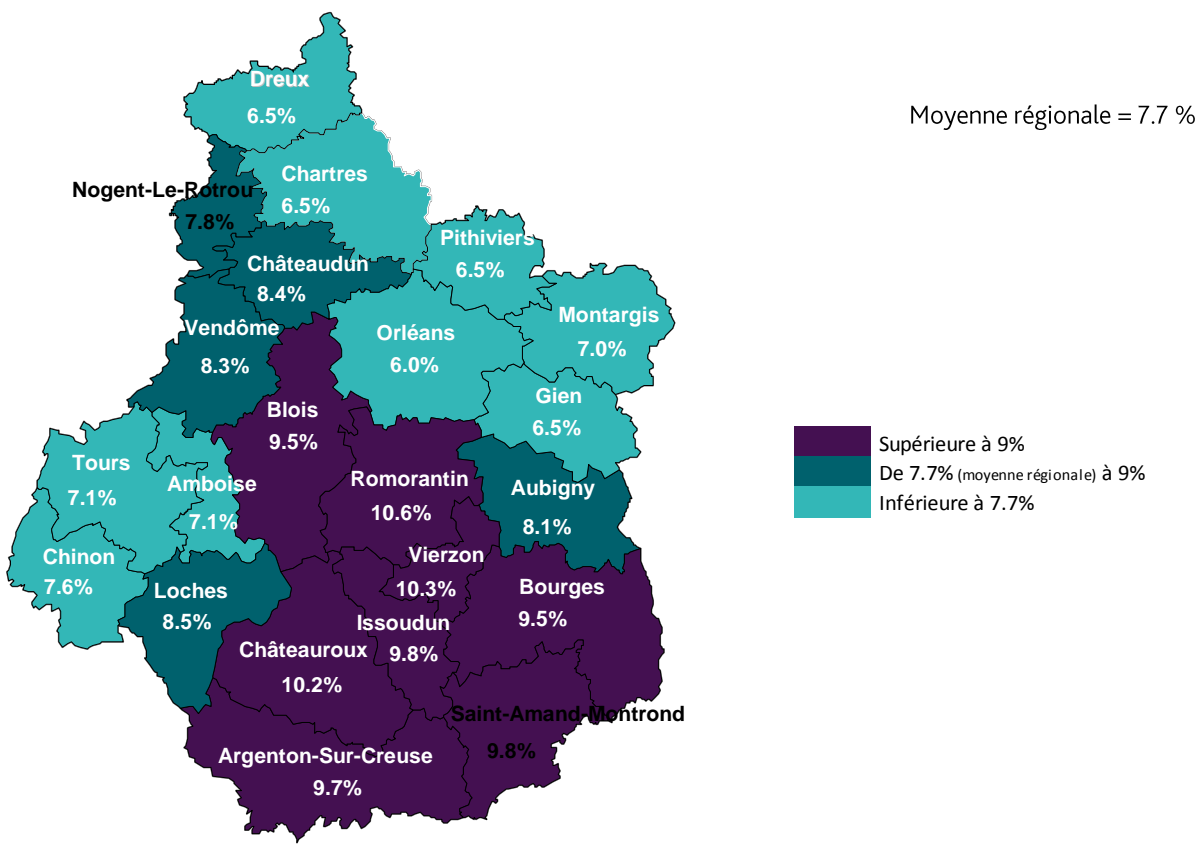
Parmi les 22 bassins d'emploi que compte la région Centre-Val de Loire, 9 d'entre eux présentent une proportion de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés inférieure à la moyenne régionale [cf. Carte 2].

A contrario, une majorité de bassins d'emploi se situant en dessous de l'axe ligérien affichent de fortes proportions tels que Blois et Bourges (9,5% chacun), Argenton-sur-Creuse (9,7%), Issoudun et Saint-Amand-Montrond (9,8% chacun), Châteauroux (10,2%), Vierzon (10,3%) et Romorantin (10,6 %).

Où sont-ils surreprésentés ?

Carte 2

PROPORTION, PARMI L'ENSEMBLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI, DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (PAR BASSIN D'EMPLOI)



Grille de lecture :
10,6% des demandeurs d'emploi du bassin d'emploi de Romorantin sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC à Pôle emploi
Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire, STMT (données brutes)

Les situations de handicap sont plus fréquentes avec l'âge

En région Centre-Val de Loire, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés sont plus âgés que l'ensemble des demandeurs d'emploi : leur moyenne d'âge est de 48 ans, contre 40 ans [cf. [Tableau 1](#)].

Par ailleurs, la reconnaissance de handicap peut faire suite à une maladie ou un accident, et apparaître ainsi avec l'âge. Ainsi, la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés parmi les demandeurs d'emploi augmente avec l'âge, elle atteint 15% chez les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus contre 2% chez les moins de 26 ans.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés sont plus souvent des hommes (50% contre 48% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).

Tableau 1

RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR TRANCHE D'ÂGE

	Demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap	Total des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi
Moins de 26 ans	4%	16%
26 à 49 ans	44%	57%
50 ans et +	52%	27%

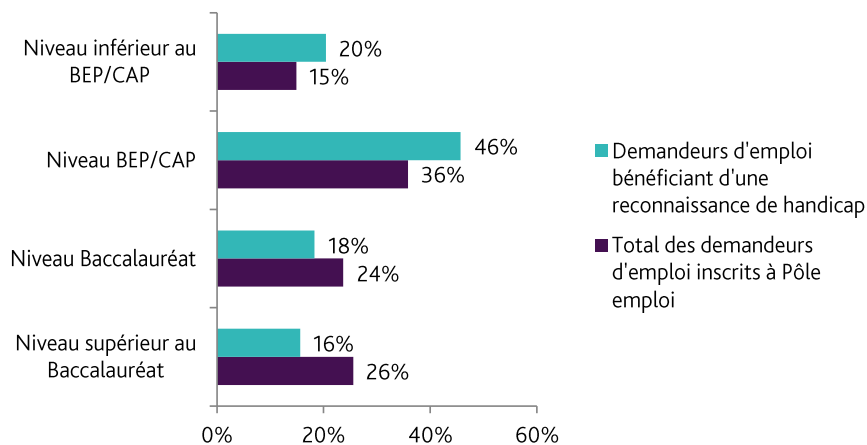
Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC à Pôle emploi
Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire, STMT (données brutes)

Un niveau de diplôme moins élevé

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés ont un niveau de scolarité moins élevé que l'ensemble des demandeurs d'emploi [cf. [Graphique 1](#)] : 34% sont titulaires au minimum d'un baccalauréat contre 50% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Graphique 1

RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR NIVEAU DE DIPLÔME



Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC à Pôle emploi
Source : Pôle emploi Centre-Val de Loire, STMT (données brutes)

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés retrouvent moins rapidement un emploi

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés accèdent moins souvent à l'emploi que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

En Centre-Val de Loire, sur la période de janvier à juin 2021, 4,2% des reprises d'emploi concernaient des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés alors qu'ils représentent 7,7% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

6 demandeurs d'emploi sur 10 bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés sont inscrits depuis plus d'un an

En lien avec un retour à l'emploi moins rapide, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés ont une ancienneté d'inscription à Pôle emploi supérieure à la moyenne. Ainsi, 64% des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés sont inscrits depuis plus d'un an. Leur moyenne d'inscription est de 31 mois contre 22 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

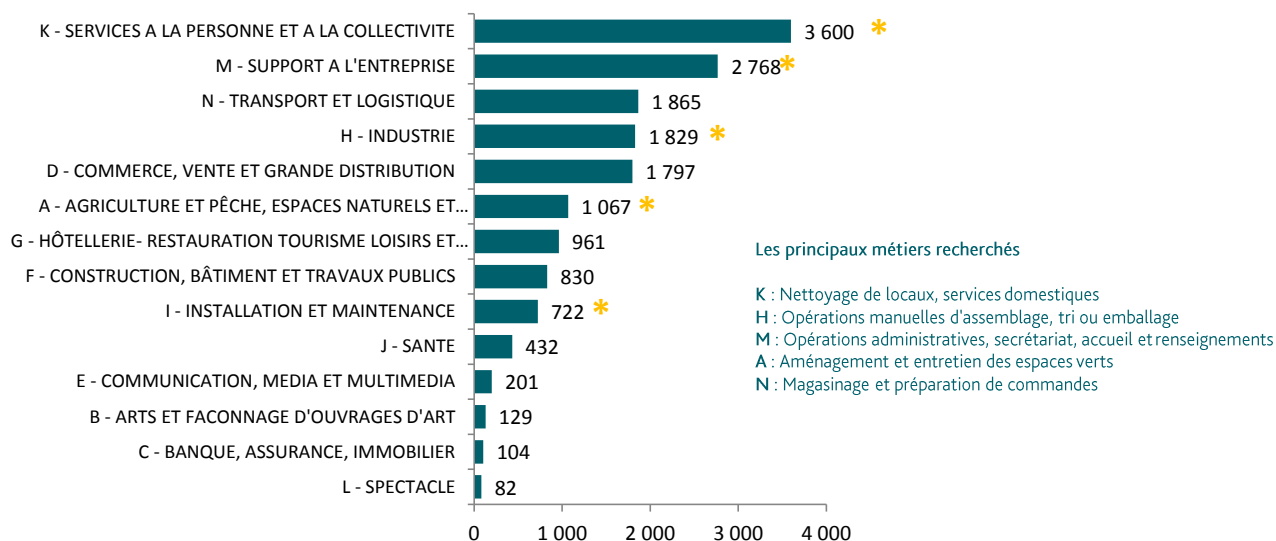
Surreprésentation des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés dans certains métiers

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés sont surreprésentés par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi dans les domaines professionnels suivants [cf. Graphique 2] : les services à la personne et à la collectivité, le support à l'entreprise, le support à l'entreprise, l'industrie, l'agriculture et l'installation et maintenance.

Les métiers majoritairement recherchés par les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés sont : le nettoyage de locaux, les services domestiques, les opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage, les opérations administratives, le secrétariat, l'accueil et renseignements, l'aménagement et entretien des espaces verts et le magasinage et préparation de commandes.

Graphique 2

RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI TRAVAILLEURS HANDICAPÉS PAR DOMAINE PROFESSIONNEL RECHERCHÉ



* Principaux domaines professionnels présentant une surreprésentation des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés

Encadré 1 : Sources sur les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap

Le repérage des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap est réalisé à travers plusieurs canaux :

- La déclaration des bénéficiaires auprès des services de Pôle emploi.
- Les données de l'Agence de services et de paiement (ASP) sur les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH).
- Les données des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Ces sources sont en partie externes à Pôle emploi. Les informations de l'ASP et des MDPH sont de qualité variable au cours du temps. En outre, pour les données provenant des MDPH, le traitement n'est pas uniforme d'un département à l'autre.

Une comparaison des taux départementaux de bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap dans les tables finales selon la qualité du traitement des données des MDPH permet d'estimer qu'environ 90% des bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap sont bien repérés.

Compte-tenu de ces limites, l'étude porte essentiellement sur des données structurelles sur le profil des demandeurs d'emploi et leur retour à l'emploi.

Encadré 2 : Définitions des catégories d'inscription,

LES CATÉGORIES D'INSCRIPTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont classés dans les catégories suivantes :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Directrice de la publication
Virginie COPPENS MENAGER

Directeur de la rédaction
Cyril SEGUIN

Réalisation
Service Statistiques, Études et Évaluation / Direction de la Stratégie et des Relations Extérieures

Pôle emploi Centre-Val de Loire
3A rue Pierre-Gilles de Gennes – Bât. B
45 035 Orléans Cedex 1

www.pole-emploi.org

